

A PROPOS D'UNE LETTRE INÉDITE DE Mgr DESMARETZ, ÉVÊQUE DE SAINT-MALO ET D'UNE GRAVURE JANSÉNISTE

(1715)

La fin du règne de Louis XIV fut marquée par de violentes querelles religieuses. Le pape Clément XI venait de promulguer, le 8 septembre 1713, la constitution *Unigenitus Dei Filius* ; en face des erreurs jansénistes, le « silence respectueux » était condamné définitivement, et il fallait prendre position. La lutte allait donc devenir plus âpre que jamais entre les deux partis opposés : l'un très attaché au Saint-Siège, recevant toujours avec respect ses décisions, l'autre partageant les erreurs du jansénisme.

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, chef du mouvement janséniste, excita, par sa vive opposition à la bulle, la colère du roi qui lui défendit de paraître à la cour où les jansénistes étaient considérés comme des perturbateurs de l'ordre public. Parmi les jésuites, le P. Le Tellier, leur ancien provincial, exerçait comme confesseur du roi, une puissante influence. Il avait fait poursuivre les jansénistes, obtenu la suppression du monastère de Port-Royal-des-Champs (29 octobre 1709), et animait sans cesse Louis XIV contre le cardinal.

Les doctrines et l'influence jansénistes ayant pénétré à la longue un peu partout, les évêchés bretons, eux-mêmes, ne furent pas épargnés. Cependant, en majorité, « les évêques de Bretagne se montrèrent hostiles à l'hérésie et attachés à l'autorité du Pape (1) ». « Peu soucieux de que-

(1) B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 606.

relles théologiques, le peuple breton se contente de suivre les voies dans lesquelles l'ont engagé les grands missionnaires du xvii^e siècle (2). » Lors de la promulgation de la bulle, deux prélats bretons, seulement, Olivier Jégou de Kervilio (3), évêque de Tréguier, et Vincent-François Desmaretz, évêque de Saint-Malo, étaient favorables aux idées jansénistes.

Nommé le 15 avril 1702, à l'évêché malouin, et sacré le 17 septembre suivant, à Paris, en l'église de Saint-Magloire, par le cardinal de Noailles, assisté des évêques de Riez et de Blois, Desmaretz (4), dès son arrivée dans son diocèse, « favorisa ouvertement les jansénistes et s'associa à divers actes de rébellion, auxquels se portèrent quelques évêques égarés. Cette conduite coupable produisit des fruits amers dans un pays qui jusqu'alors avait conservé la foi dans toute sa pureté. Une partie du clergé et des fidèles fut infectée du venin de l'hérésie (5) ».

Quarante évêques assemblés à Paris, le 23 janvier 1714, reçurent la bulle. Desmaretz, à la suite du cardinal de Noailles, refusa de l'accepter, le 1^{er} février 1714. Il était

(2) E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 238-239.

(3) Certains auteurs écrivent : de *Quervilio*, ou de *Kerlivio*. L'orthographe adoptée ci-dessus est celle donnée par M. R. COUFFON, dans *Un catalogue des Evêques de Tréguier...* (Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. LXI, 1929, p. 130 et seq.) qui contient une notice sur ce prélat. Mgr Jégou de Kervilio, évêque de Tréguier (1694-1731), janséniste obstiné, « se défendit bien cependant, comme pasteur, de troubler la quiétude de son clergé et de son troupeau, et garda pour lui seul ses convictions ». R. COUFFON, *op. cit.*, p. 131.

(4) Fils de Jean Desmaretz, intendant de Soissons, et de Marie Colbert, sœur du grand ministre ; il était le frère du contrôleur général Nicolas Desmaretz. L'orthographe du nom du prélat malouin est très variable ; nous adoptons ici celle figurant à la fin de ses mandements. (Sur l'épiscopat très agité de Mgr Desmaretz, voir Abbé RAISON, *Le Mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XI, 1930, p. 5-121, et t. XIII, 1932, p. 121-195.)

(5) Abbé TRESVAUX, *L'Eglise de Bretagne...*, Paris, 1839, p. 245 et seq. Au xvii^e siècle, le diocèse de Saint-Malo ignorait à peu près le jansénisme. « Ses évêques paraissent dans l'histoire janséniste à partir de 1631, en qualité d'adversaires. Un des plus solides champions de l'orthodoxie, François Hallier, fut archidiacre de Dinan, de 1647 à 1656. » (Abbé RAISON, *La Réaction antijanséniste au diocèse de Saint-Malo*, dans *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. LXIV, 1939, p. 1.)

appelant, mais cela ne l'empêcha pas de garder, pendant un certain temps, un silence obstiné sur la bulle (6) et de condamner, par un mandement donné à Saint-Malo le 1^{er} mars suivant, le livre des *Réflexions morales* du père Quesnel (7).

Le chapitre de Saint-Malo partageait, en majorité, les idées jansénistes de son évêque, tout en ayant avec lui de longs démêlés au sujet de la copropriété des droits seigneuriaux.

Le cardinal de Noailles « paraît avoir exercé une véritable fascination sur Mgr Desmaretz ». Les deux prélats échangeaient une correspondance régulière et confidentielle où il était souvent question des « affaires du temps ».

De cette correspondance qui contenait des détails inconnus, il ne subsiste que quelques lettres du prélat malouin dont plusieurs ont été publiées (8). Les réponses de l'archevêque de Paris sont perdues.

Nous avons découvert, par un heureux hasard, une autre lettre de Desmaretz (9) ; elle est inédite, et particulièrement intéressante, car elle fut écrite et adressée à Mgr de Noailles peu après la mort du Roi :

A St-Malo, le 8 sept. 1715.

Monseigneur,

« J'ay reçu la lettre du 4 que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire. Je comprends fort que l'événement triste de la

(6) Desmaretz attendra jusqu'au 21 avril 1718 pour prendre parti définitivement à ce sujet. L'acte d'appel fut rendu public par son mandement donné à Saint-Malo le 1^{er} octobre 1718 et publié au Synode diocésain tenu à Dinan, le 4 du même mois, dans la salle du couvent des Jacobins. (Cf. RAISON, *op. cit.*, p. 52 et seq.)

(7) RAISON, *op. cit.* (*Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. XI, p. 48.)

(8) Ces lettres, conservées à la Bibliothèque nationale, et communiquées par M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé au regretté chanoine Raison, ont été publiées par ce dernier dans son étude *Le Mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo*.

(9) Cette lettre originale, de 3 p. in-4°, acquise par nous, figurait dans le *Bulletin d'Autographes*, octobre 1945, de Charavay, à Paris, Castaing, succ^r, sous le n° 19.828.

mort du Roy (10) ne vous laisse guère de tems dont vous soyés le maître. Les intentions du feu Roy ont été bones pour l'Eglise, mais on a abusé de ses intentions ; taschons, Monseigneur, de prier Dieu pour ce Prince comme des personnes qui peut estre demain aurons besoins des mesmes prières. On m'a fait voir votre petit mandement du 2^e de ce mois, en peu de mots il n'obmet rien. Vous ne sauriés croire comme les provinces retentissent desjà des grandes espérances du Gouvernement de Monseigneur le Duc d'Orléans : vous savés bien que les Prélats qui vous sont unis ont desjà senti ses bienfaits : dès hier j'ay reçu une lettre de cachet qui lève la défense que j'avois de sortir de mon Diocèse, et la lettre de Mons^r de Pontchartrain (11) marque que c'est l'ordre qu'il a reçu de Monseigneur le Duc d'Orléans. Ne pourrois-je point le supplier de m'accorder la nomination du Roy pour un canonicat de mon Eglise à raison du joyeux avènement. Les Evêques de notre Province ont peu de bénéfices à donner, et n'ont pas moins de gens à placer que les autres ; trouvez-vous bon, Monseigneur, que je mette icy le nom de mon official pour lequel je voudrois obtenir cette grâce.

« Je croy que mon bon voisin (12) est bien aise de ne s'estre point si fort pressé pour donner son mandement, je say qu'il ne l'a point donné.

« Est-il nécessaire de n'écrire à l'avenir que sous une adresse étrangère ?

« Je suis avec un très grand respect,
Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

† VINCENT-FRANÇOIS, Evêque de Saint-Malo.

★
★★

Le Parlement de Paris cassa le testament de Louis XIV et conféra la régence, au duc d'Orléans, qui avait la sym-

(10) Louis XIV mourut à Versailles, le 1^{er} septembre 1715, à huit heures un quart du matin.

(11) Louis Phelipeaux, comte de Pontchartrain, chancelier.

(12) Malgré nos recherches, nous ignorons encore le nom de cet évêque.

pathie des jansénistes. Au lit de justice tenu le 12 septembre suivant, le chancelier lut l'arrêt de Régence.

Les premiers actes du Régent marquèrent une réaction contre le règne précédent et sa politique religieuse. Favorable aux jansénistes, il fit reviser les lettres de cachet ; la liberté fut rendue aux évêques disgraciés, aux religieux exclus de Sorbonne, exilés, prisonniers, etc...

Voici ce que dit à ce sujet, Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (13), à la date du 10 septembre 1715 :

« Le lendemain de l'arrivée du Roi à Vincennes (14), le Régent travailla tout le matin séparément avec les secrétaires d'Etat, qu'il avait chargés de lui apporter la liste de toutes les lettres de cachet de leurs bureaux, et leurs causes, qui sur ces dernières se trouvèrent souvent courts. La plupart des lettres de cachet d'exil et de prison avoient été expédiées pour jansénisme et pour la constitution ; quantité dont les raisons étoient connues du feu Roi seul et de ceux qui les lui avoient fait donner, d'autres du temps des précédents ministres, parmi lesquelles beaucoup étoient ignorées et oubliées depuis longtemps. Le Régent leur rendit à tous pleine liberté, exilés et prisonniers, excepté ceux qu'il connut être arrêtés pour crime effectif et affaires d'Etat, et se fit donner des bénédictions infinies pour cet acte de justice et d'humanité. Il se débita là-dessus des histoires très singulières, et d'autres fort étranges, ce qui fit déplorer le malheur des prisonniers et la tyrannie du dernier règne et de ses ministres. »

La lettre publiée ci-dessus confirme les faveurs accordées par le Régent aux jansénistes. Il ressort de la lecture de ce texte original, que ces mesures de clémence à leur égard, du moins certaines, furent prises bien avant « le lendemain de l'arrivée du Roi à Vincennes », c'est-à-dire antérieurement au 10 septembre 1715, puisque, d'après sa

(13) Edit. Boislisle, t. XXIX, p. 43. Voir aussi, dans ce volume, et sous la même date : *Additions au Journal de Dangeau*, p. 404 et 405.

(14) Le transfert du jeune Roi, de Versailles à Vincennes, se fit le lundi 9 septembre 1715, dans l'après-midi. (Dom H. LECLERCQ, *Histoire de la Régence*, Paris, 1922, t. I, p. 134 ; et P. NARBONNE, *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, éd. Le Roi, p. 46 ; *Journal du marquis de Dangeau...*, éd. Soulié et Dussieux, t. XVI, p. 169 ; *Journal et mémoires de Mathieu Marais... sur la Régence et le règne de Louis XV*, éd. Lescure, t. I, p. 192.)

lettre au cardinal de Noailles, le prélat malouin avait reçu, dès le 7 septembre, levée de la défense de sortir de son diocèse.

Afin de perpétuer le souvenir du changement de la politique religieuse en leur faveur et de la liberté rendue par le Régent aux prélats disgraciés, religieux exilés ou prisonniers, les jansénistes firent exécuter, l'année même, une gravure anonyme, mesurant 0 m. 52 × 0 m. 42, très rare aujourd'hui, et dont nous donnons ici la reproduction.

Elle représente, au milieu, le jeune Louis XV assis sur son trône, ayant, à sa droite, sur la première marche, le Régent debout, et, à sa gauche, le cardinal de Noailles, revêtu de la *cappa magna*. Deux groupes jansénistes figurent de chaque côté, au premier plan : à la droite du Roi, celui des évêques et prêtres séculiers ; à sa gauche, celui des religieux (15). Parmi les évêques se trouvent, sans qu'il soit possible de les reconnaître exactement, Desmaretz, évêque de Saint-Malo, et Jégou de Kervilio, évêque de Tréguier. Cette estampe porte, en haut et en bas, le texte explicatif suivant :

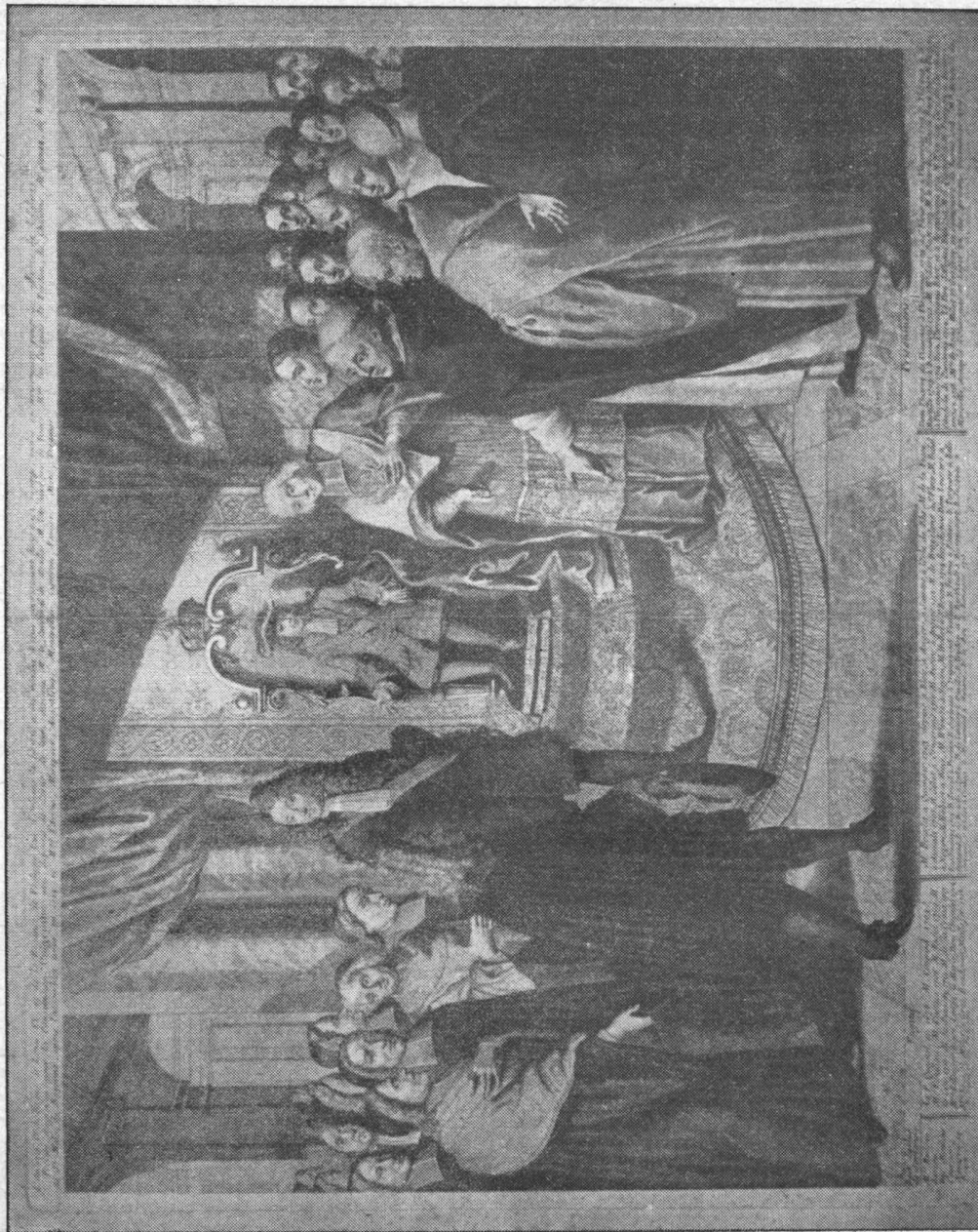
« L'An 1715, 1^{er} du Règne de Louis XV et de la Régence de Philippe, Duc d'Orléans, la liberté a été rendue à ceux qui restoient disgraciez, fugitifs, exilés ou prisonniers pour les affaires de l'Eglise.

« Prélats disgraciés pour la Constitution *Unigenitus*, avec défenses de sortir de leurs diocèses, M. le Cardinal de Noailles, M. l'Archevêque de Tours, Mgrs les Evêques de Verdun, de Châlons, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne, après l'assemblée tenue en 1714, et Mgrs d'Arras, de Mirepoix, Angoulême, Montpellier, Cisteron, Pamiers, Mets, Tréguier.

« *Doct. exclus de Sorbonne* : MM. Boileau, Garçon, Des Moulins, Courcier, Navarre et Begon.

« *Fugitifs* : le P. Quesnel en 1678 ; M. Petipied, 1703 ;

(15) Le chanoine Raison qui n'avait pas, sans doute, sous les yeux, cette gravure, en donne cependant une courte description, *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. XI, p. 53, note 61. Il omet de signaler le Régent, avec le jeune roi et le cardinal de Noailles, principal personnage représenté sur cette estampe.



Gravure janséniste (1715)

(Collection de l'auteur).

M. Fouillou, M. Eustace, 1705 ; M. Rufin, 1709 ; M. de Crés, 1710 ; M. du Saussay, 1712 ; M. de la Croix, 1713 ; MM. Bellanger, Bigot, Longé, Le Merle, Dom Chapelet, 1714 ; MM. Roussel, Millet, Le Gros, Baudouin, Maillefer, 1715 ; M. Dugué et son neveu, 1715.

« M. Bourlet, à Quimper, 1703, depuis à Blois, à Angers, à Saintes, à l'Isle de Rhé ; M. de la Fosse, à Aumale, 1705 ; M. Gillot, à Conserans, 1710 ; M. Avoine, à Angers, 1712 ; M. de Bragelone, à St-Flour ; M. Bidal, à Noyon ; M. Harbert, à Blois ; M. Witasse, à Noyon ; M. Hullot, à St-Brieux, 1714. Bénédictins : Dom Louvart (16), à Landevenec, 1714 ; D. Grisel, à Preaux ; D. Susleau, à Tréport, 1715 ; Feuillans, D. Jerome, à Poitiers ; D. Turquois, à Bellefontaine ; D. de Bouchi, à Tulles ; D. de Launoy, à Ouville ; D. Trudon et D. Berthault, à Blerencourt ; D. Jacques, à Soissons ; D. Gaillot, à Challon ; D. Miraumont, à Amiens ; D. Le Roy, à Limoges, 1715.

« *Prisonniers* : Dom Thierry de Viaixnes, à Vincennes, 1703, à St-Flour, 1710, à Vincennes, 1713 ; D. Thiroux, à la Bastille, 1703, à Bonneval, 1710 ; M. Willart, Bast. 1703 ; M. le Noir de St-Claude, Bast. 1707 ; M. Parquet, à Vincennes, 1714 ; Dom Varroqueau, Bast. et à Branthôme, 1714 ; M. Waterlop, curé de Carvin, à la Citadelle de Cambrai, 1714 ; le Père d'Albizzi, Bast., 1715 ; M. G. Quesnel et M. Fourgon, à Pierre encise (17), 1715 ; MM. de Beine, Hillet et Geoffroy, au Séminaire de Reims, 1715 ; M. Arnauld de Marseille, Arnauld d'Oliorgues et Leget en des prisons inconnues, 1715 (18). »

(16) Dom Jean-François Louvard, ou Louvart, savant bénédictin, controversiste remarquable et fougueux adversaire de la bulle Unigenitus ; né en 1675, dans le Maine, entra à l'âge de dix-huit ans à Saint-Melaine de Rennes, et y résida pendant sept années. Il fut exilé en 1714, à l'abbaye de Landévennec, en Basse-Bretagne, jusqu'en septembre 1715. Une lettre de cachet l'amena, en 1725, à l'abbaye bénédictine de Saint-Gildas-des-Bois, au diocèse de Nantes, où il resta trois ans. « Une des besognes essentielles de dom Louvard était l'organisation du service de la presse janséniste dans la région nantaise. » A. BACHELIER, *Le Jansénisme à Nantes*, Paris, 1934, p. 139. Il mourut en Hollande, le 23 avril 1739.

(17) Pierre-en-Scize.

(18) Les nombreux personnages énumérés ci-dessus ne figurent pas tous sur cette gravure.

Le succès du jansénisme fut peu durable (19), et le régent désira faire l'union dans l'Eglise autour de la bulle *Unigenitus*. Appelants et constitutionnaires rédigèrent donc un *Corps de doctrine* susceptible de rallier tous les suffrages.

Mgr de Noailles qui, jusqu'au 24 septembre 1718, avait tenu secret son appel, envoya au régent, le 14 mars 1720, son acte d'acceptation de la bulle, et au mois de novembre suivant, publia un mandement d'acceptation (20). Il en adressa un exemplaire à Desmaretz, qui l'attendait avec impatience. Par malheur, il lui parvint mutilé ; le prélat malouin écrivit aussitôt au cardinal afin d'avoir un exemplaire complet (21).

Les évêques associés à Mgr de Noailles, et qui n'avaient pas encore publié leurs mandements d'acceptation, l'imitèrent ensuite. Malheureusement pour son diocèse, l'évêque de Saint-Malo prolongea son appel de 1718. Après de longues hésitations, reconnaissant enfin son erreur, il écrivit au pape Benoît XIII, le 31 décembre 1727, une lettre touchante de repentir. Par son mandement donné à Saint-Malo, le 20 août 1728 (22), il manifesta publiquement son adhésion à la constitution *Unigenitus*. Le chapitre malouin pour une fois, suivit son évêque, en adhérant, lui aussi, à la bulle, le 21 novembre 1729 (23).

R. RICHELOT.

(19) Néanmoins, « les idées ou, si l'on veut, les tendances jansénistes, persistèrent longtemps, appuyées par les Parlements, et elles prirent sous Louis XV une couleur politique et devinrent un moyen d'opposition ». B. POCQUET, *op. cit.*, t. V, p. 607.

(20) RAISON, *op. cit.* dans *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. XIII, p. 124 et 126.

(21) *Id.*, p. 127.

(22) TRESVAUX, *op. cit.*, p. 246.

(23) Archives d'Ille-et-Vilaine, G 101. — RAISON, *op. cit.*, p. 145 et seq. Ce mandement d'acceptation fut enregistré dans le Registre de l'Officialité de Saint-Malo, le 5 novembre 1728.